

Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Rennes
Canton de Rennes Sud-Ouest

**VILLE DE
SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE**

**EXTRAIT
du registre des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
du 26 septembre 2022**

Date de la convocation : 20 septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 33

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE, légalement convoqué, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame DUCAMIN, Maire.

PRESENTS (26) : Mme DUCAMIN, Maire, Mme LECHAPLAIN, M. COCHERIL, Mme BASLE, M. SIMON, Mme LECOQ, M. RAVAUDET, Mme PFEIFFER, M. CADIOU, Mme BILLARD, adjoints, M. JAN, Mme PRIGENT, M. LEBRUN, M. CHEMIN, Mme COSSAIS, M. SAUREL, Mme THO, M. DAVID, M. HAGGAN, Mme BOUSQUET, M. LLAVORI, M. LUCAS, M. DEIN (de 19h15 à 21h05), M. MACE, M. NOURRY, M. SALMON, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES (7) : Mme FRIOT, Mme MAIGNOT, Mme TRIBOULT, M. COLLONGE, Mme GARANDEAU, M. BIARD, Mme RACHEDI, conseillers municipaux.

PROCURATIONS DE VOTE (5) : Mme FRIOT a donné procuration à M. COCHERIL.

Mme MAIGNOT a donné procuration à M. CHEMIN.

Mme TRIBOULT a donné procuration à Mme LECHAPLAIN.

M. COLLONGE a donné procuration à Mme BOUSQUET.

Mme GARANDEAU a donné procuration à Mme BASLE.

Mme PFEIFFER a été nommée en qualité de secrétaire de séance.

2022.102 Convention d'objectifs communs relative à l'accès des bibliothèques publiques de Rennes Métropole aux services de la médiathèque départementale d'Ille-et-Vilaine – Avenant – Approbation – Autorisation de signature

Rapporteur : P.F. Lebrun

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29 ;
- **Vu** la délibération n°2019.083 en date du 24 septembre 2019 approuvant les termes de la convention d'objectifs communs relative à l'accès des bibliothèques publiques de Rennes Métropole aux services de la médiathèque départementale d'Ille-et-Vilaine ;
- **Vu** le projet d'avenant n°1 à ladite convention ;
- **Vu** l'avis favorable de la Commission Animation Vie Locale réunie le 22 septembre 2022 ;
- **Vu** le rapport présenté en séance par Pierre-François Lebrun, Conseiller délégué à la médiation culturelle et à la lecture publique ;
- **Considérant** que la Médiathèque Lucien Herr bénéficie d'actions de formation et de partenariats culturels proposés par la Médiathèque Départementale, dans le cadre d'une convention d'objectifs communs conclue en 2019 ;
- **Considérant** l'intérêt de conclure un avenant n°1 ;
- **Considérant** qu'il revient au Conseil Municipal d'approuver toute convention ou modification.

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Approuve les termes de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs communs relative à l'accès des bibliothèques publiques de Rennes Métropole aux services de la médiathèque départementale d'Ille-et-Vilaine ;
- Autorise Madame la Maire, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L.2122-21 ou L.2122-17 du Code général des collectivités territoriales, à signer ledit avenant et tout acte s'y rapportant.

Pour extrait conforme,
Saint-Jacques-de-la-Lande, le 27 septembre 2022

Marie DUCAMIN
Maire



Alice PFEIFFER
Secrétaire de séance



Le cas échéant, document transmis à la Préfecture le : 06/10/22

Publié sur le site de la Ville le : 06/10/22

Par le service affaires générales